



Pantin, le 11 avril 2023

Le secrétaire général du syndicat A&I UNSA

Le secrétaire national, co-chargé des établissements scolaires

à

Monsieur le Secrétaire général du ministère

A l'occasion de notre rencontre du 22 mars, nous avons introduit nos propos en rappelant la conclusion prononcée par Monsieur le Ministre dans son message à l'ouverture de notre conseil national du 26 septembre dernier : « J'ai fait du bien-être des élèves un des axes de la politique que je veux conduire. Celui-ci ne saurait être dissocié de celui des personnels placés sous mon autorité. (...). L'étude que vous avez diligentée reflète un même souci de l'attention aux personnes qui me paraît désormais essentielle dans toute conduite de politique RH ».

L'adjonction apportée au courrier transmis le 5 avril confirme que vous avez pris la dimension de la « déterminante » RH dans une approche par ailleurs essentiellement axée sur l'outil « OP@LE ».

Pour notre part, nous ne vous surprendrons pas en vous exposant que notre organisation syndicale préférera toujours faire passer avant l'outil, la personne.

C'est bien en ce sens que, tout comme vous, nous concentrerons nos réponses sur la question du progiciel OP@LE.

Nous rappelons les principaux indicateurs issus de notre enquête, adressée non pas à nos seuls adhérents, mais bien à notre champ de syndicalisation. A savoir que 84.4 % des collègues réclament de notre part une action déterminée allant d'un moratoire tant que des améliorations substantielles ne seront pas opérationnelles (40.1 %) à un mot d'ordre de blocage pur et simple (44.3 %). Les répondants considérant comme satisfaisantes les conditions de déploiement du progiciel se limitent à 3.7 %. L'écart de plus de 80 points, mesuré deux mois après l'entrée des 660 EPLE dans la vague 4 de janvier 2023, entre satisfaits et insatisfaits constitue en soi un « baromètre social ».

Cette enquête a permis de consolider un nombre impressionnant de témoignages, souvent poignants, dont l'agrégation pourrait constituer un véritable « cahier de doléances ». Nous avons pris l'initiative de vous en lire trois extraits qui pointent les conséquences parfois désastreuses de l'utilisation d'OP@LE sur la qualité de vie au travail d'un public mal préparé alors que pourtant volontaire. Les répercussions violentes sur la santé et l'équilibre familial peuvent être aussi brutales que rapides.

De tels témoignages, dans les proportions qui nous remontent, apportent un éclairage cru sur un progiciel inabouti, du point de vue de ses utilisateurs, pour prétendre à sa généralisation. Même nos collègues les plus optimistes pointent un risque majeur pour le public des 6500 EPLE restant en attente. **C'est notre rôle de porter cette alerte.**

Dans ce contexte, nous avons reçu positivement votre communication datée du 31 mars même si nous aurions, sur la forme, apprécié d'en avoir la primeur.

L'exposé d'une grande clarté du dispositif prévu par la direction des affaires financières constitue une première série d'avancées dont nous mesurons la portée mais aussi les limites.

Nous vous proposons donc, comme vous nous y invitez, de vous livrer nos analyses et de faire le point sur nos revendications afin d'adapter encore ce dispositif.

1/ « Détente du calendrier de déploiement avec l'ajout d'une vague supplémentaire en septembre 2025 ».

Nous estimons cette annonce très en-deçà du besoin exprimé d'un report de la dernière vague de déploiement à janvier 2027, en l'état des dysfonctionnements de l'outil. Cette annonce nous paraît d'autant plus inadaptée qu'elle vise la période du mois de septembre à laquelle n'adhère pas une majorité des équipes des établissements scolaires. Aussi insistons-nous par la présente, pour qu'à tout le moins, la première vague supplémentaire soit programmée non pas au mois de septembre 2025 mais au mois de janvier 2026. C'est un point très important de nos revendications pour nos collègues.

Nous espérons, tout comme vous, que la suite des mesures annoncées, en fonction de leur effectivité, puisse permettre d'envisager de se limiter à ce report. Nous serions prêts à y contribuer.

2/ « Renforcement de l'assistance métier aux établissements par les services académiques ».

Nous avons le 22 mars, fait lecture de l'extrait des documents budgétaires du ministère de l'Education nationale pour 2023, au programme 214 : « Parallèlement, il a été identifié un besoin d'assistance non prévu initialement. En effet, le MENJ n'a actuellement pas la capacité d'absorber des vagues de déploiement de plusieurs centaines d'établissements à la fois. »

L'annonce de ces mesures nouvelles constitue un premier pas, dans le sens d'un début de rééquilibrage du deuxième point indispensable à la montée en charge du dispositif. Permettez-nous toutefois d'être à ce stade circonspects sur trois points :

- Ce rééquilibrage n'aura pas pour effet immédiat de porter le ratio d'ETP (assistance / nombre d'utilisateurs) au niveau requis pour le déploiement d'outils de cette nature ;
- Les difficultés persistantes dans l'affectation, à la rentrée scolaire, des personnels administratifs sur les supports budgétaires ouverts dans les académies nous interpellent quant à leur capacité à recruter dans les délais le personnel suffisamment qualifié pour prendre en charge l'expertise métier nécessaire aux réponses à nos collègues ;
- Vous n'évoquez pas dans votre réponse la composante « soutien informatique » tout autant indispensable que l'expertise « métier » à la prise en charge des demandes de nos collègues sur le progiciel.

Il sera donc particulièrement important de suivre l'effectivité de la montée en charge de ces mesures dans les territoires grâce aux échanges envisagés à l'occasion du point 5 ci-dessous.

3/ « allocations aux académies d'indemnités de formation destinées à rémunérer les utilisateurs expérimentés assurant des fonctions de tuteurs ».

Nous prenons acte avec satisfaction de cette annonce dont nous suivrons le déploiement grâce à nos relais académiques.

4/ « instruction sera donnée aux académies de systématiser un dialogue préalable nourri entre les services du rectorat, le chef d'établissement et son adjoint gestionnaire avant de décider l'intégration d'un EPLE à l'une des prochaines vagues de déploiement OP@LE en l'absence de calendrier équilibré de déploiement des établissements d'une agence comptable. »

Cette initiative devrait être de nature à contribuer à renouer entre les services académiques et les établissements un dialogue qui soit davantage construit sur une logique participative qu'injonctive,

comme nous ne l'avons que trop souvent rencontré. Il conviendra bien, au travers de ces échanges à venir, que l'agent comptable et ses équipes soient tout autant considérés comme partie prenante de l'éclairage préalable aux décisions académiques que les autres acteurs précités.

5/ « Mise en place d'un groupe de suivi national avec l'UNSA et les autres syndicats représentatifs, sur le déploiement d'OP@LE.

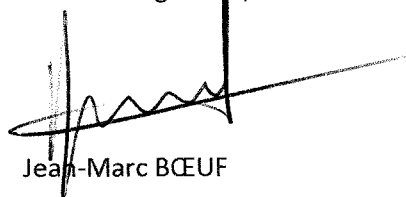
Nous saluons cette annonce, sur une revendication que nous portons depuis longtemps aux côtés de nos collègues du SNPDEN, en tant que représentants majoritaires de nos champs de syndicalisation. Dans cette logique, notre intention serait de siéger et de contribuer, grâce à la qualité de nos adhérents, à un travail régulier construit dans une logique d'amélioration continue de l'outil, dans le sens des priorités repérées par nos collègues.

Vous comprendrez qu'à ce stade, nous réservons notre réponse et notre participation, en fonction des réponses et éventuelles adaptations dont vous souhaiteriez nous faire part à l'issue de notre présente communication.

Nous sommes sur toutes ces questions, sans délai et par tout moyen à votre convenance, à votre disposition pour tout échange complémentaire.

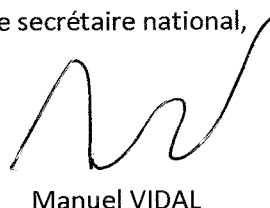
Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de notre haute considération.

Le secrétaire général,



Jean-Marc BCEUF

Le secrétaire national,



Manuel VIDAL

Syndicat A&I-UNSA
Tour ESSOR - 14 rue Scandicci
93500 PANTIN